



Rives méditerranéennes

32-33 | 2009

Du lien politique au lien social : les élites

Le patriciat milanais et ses propriétés urbaines au XVIII^e siècle

Une élite composite

Albane Cogné



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/2966>

DOI : 10.4000/rives.2966

ISBN : 978-2-8218-0062-5

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 15 février 2009

Pagination : 191-213

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Albane Cogné, « Le patriciat milanais et ses propriétés urbaines au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 32-33 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rives/2966> ; DOI : 10.4000/rives.2966

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Le patriciat milanais et ses propriétés urbaines au XVIII^e siècle

Une élite composite

Albane Cogné

- ¹ Le patriciat milanais a été défini par Franco Arese comme « ce type particulier de noblesse qui jouit de droits exclusifs pour la participation au gouvernement de la ville ». À Milan, les familles patriciennes se caractérisent en effet par leur monopole sur les principales institutions civiques et jouissent d'un statut noble. Le groupe social recoupe donc largement celui de la noblesse mais constitue en fait une « élite » à l'intérieur de celle-ci, par ce privilège institutionnel dont il jouit. L'historiographie a traditionnellement considéré le patriciat comme l'élite milanaise par excellence pour la période moderne, une période qui a été du reste qualifiée « d'età patrizia », « d'âge du patriciat ». L'expression est d'abord employée par Franco Arese dans la *Storia di Milano*¹ ; elle est ensuite reprise par Dante Zanetti dans son ouvrage sur la démographie du patriciat : « on parle ainsi d'un âge du patriciat pour l'histoire de la Lombardie comme on parle d'un siècle de Périclès pour la Grèce antique »². En effet, au cours des Guerres d'Italie, l'instauration de la domination étrangère a contribué à rendre un poids institutionnel important à l'élite locale qui maintient son hégémonie politique et sociale jusqu'aux réformes de la seconde moitié du XVIII^e siècle³. Au cours de cette période, le patriciat domine la vie politique, économique et sociale de la Lombardie. Il possède, en effet, le monopole des principales charges civiques (dont la plus prestigieuse est le Conseil Général des Soixante décurions), mais il est aussi particulièrement bien représenté dans les magistratures royales (les *Magistrati Ordinario* et *Straordinario*, ainsi qu'au Sénat) où il éclipse les autres patriciats lombards et les étrangers chargés de représenter la couronne. Au niveau économique, une grande partie de la richesse est entre ses mains, comme le démontre notamment la répartition de la propriété foncière⁴. Il est également présent dans les finances publiques, dans les systèmes de crédit privés et dans certaines activités commerciales, bien que sa place y soit plus difficile à évaluer du fait de la mobilité des capitaux et de la tendance à recourir à des intermédiaires⁵. Enfin, du point de vue des autres sphères de la société, le patriciat possède un monopole de droit ou de fait sur les

charges ecclésiastiques les plus importantes (notamment l'archevêché de Milan et le chapitre du Duomo), mais aussi pour le contrôle des principales institutions caritatives (hôpitaux, *luoghi pii* et *scuole*). La reconnaissance dont jouit le statut de « patricien milanais » est du reste bien manifeste à travers l'étude des parcours d'ascension sociale des familles nouvelles au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Que celle-ci passe par la voie de l'enrichissement avec l'acquisition successive de terres, de fiefs, puis d'un titre de noblesse ou par l'entrée dans les institutions royales, occasion d'un transfert dans la capitale pour les élites d'autres villes de Lombardie (Côme, Crémone, Pavie...), l'intégration au patriciat milanais représente le couronnement du processus et ne se réalise qu'après avoir démontré un siècle de résidence à Milan. Les patriciens jouissent donc du pouvoir, de la richesse et d'un statut social éminent, trois critères qui peuvent définir une élite⁶, mais qui ne sont certes pas exclusifs et surtout qui ne se recourent pas parfaitement.

- 2 L'historiographie sur le patriciat milanais – qui est une historiographie essentiellement milanaise – a eu tendance à le considérer comme un groupe relativement homogène et le seul élément souvent présenté comme un facteur de différenciation à l'intérieur de celui-ci est la présence au Conseil Général, la plus importante magistrature civique. Cette dernière permettrait ainsi d'identifier des familles « décurionales » ou « historiques », qui monopolisent les sièges au cours des siècles, par opposition aux familles « météores », dont la présence dans l'institution s'avère ponctuelle⁷. Cette élite décurionale correspond aussi à l'élite économique du patriciat, comme le constate F. Arese, à travers l'étude d'une liste fiscale de 1798⁸. Un autre élément de différenciation, traditionnellement repris par l'historiographie, correspond à la plus ou moins grande ancienneté du statut patricien. La distinction s'opère alors entre les familles de la noblesse civique « originelle », les familles intégrées au cours de la période ducal et les familles encore plus récentes, admises lors de la domination espagnole et autrichienne⁹. Pourtant, les caractéristiques propres à la diversité de ces origines et au milieu social de provenance n'ont pas été véritablement mises en lumière comme si, une fois admises au patriciat, les familles se fondaient toutes dans un moule commun et se comportaient de la même manière. Sans doute cette lacune provient-elle, en partie, de la tendance à avoir privilégié les aspects institutionnels dans l'étude du patriciat milanais¹⁰ et à avoir relativement délaissé les aspects sociaux et économiques¹¹. Les familles les mieux connues sont les familles les plus riches, celles qui monopolisent les postes de pouvoir ou celles qui se sont caractérisées par une ascension fulgurante. C'est donc une certaine image du groupe qui est donnée et qui néglige les familles plus marginalisées d'un point de vue politique ou économique. L'historiographie du patriciat milanais est donc bien différente de celle qui caractérise le patriciat vénitien pour lequel de nombreuses études ont, par exemple, mis en évidence l'existence de niveaux de richesse variés¹².
- 3 L'étude des propriétés urbaines du patriciat au XVIII^e siècle avait pour objectif initial de mieux comprendre le rapport à la ville d'une élite à l'origine fondamentalement urbaine par sa provenance sociale – monde juridique ou marchand –, par son implication institutionnelle et par son lieu de résidence¹³. Pourtant, les investissements des patriciens s'étaient massivement déplacés vers les campagnes au cours du XVII^e siècle pour des raisons à la fois économiques et sociales¹⁴. Dans ce contexte particulier, il s'agissait donc de s'interroger sur les fonctions de la propriété urbaine : la ville représentait-elle donc pour l'élite milanaise un lieu d'expression de son prestige social, de constitution de liens clientélistes ou d'investissement économique – sans que

ces différentes dimensions soient bien sûr exclusives l'une de l'autre -. La propriété permettait alors d'envisager ces différents aspects, à travers sa double dimension résidentielle (le palais) et locative (les *case d'affitto*). En analysant les choix d'investissements du patriciat et les logiques qui les guidaient, il est vite apparu que les comportements des différentes familles s'avéraient en réalité très variés et que cette variété était étroitement liée à la diversité du groupe social étudié. Une forme de typologie de familles a ainsi été dégagée à partir de différentes variables, telles l'implication institutionnelle, l'ancienneté, le niveau de richesse ou la provenance sociale qui permettent d'éclairer la composition des patrimoines urbains.

- 4 La recherche s'est d'abord fondée sur une source assez exceptionnelle : le cadastre thérésien (1758), l'un des premiers cadastres modernes s'appuyant sur des cartes géométriques et parcellaires. Offrant une approche exhaustive des propriétés urbaines du patriciat, le document a été étudié de manière sérielle et statistique afin de mettre en évidence les caractéristiques des patrimoines familiaux. Parallèlement, la réalisation d'un système d'information géographique (SIG) a permis d'étudier la distribution spatiale des propriétés grâce à la production de cartes. Pour expliquer les différents profils patrimoniaux, on s'est ensuite appuyé sur des sources fiscales, sur les listes des membres des principales magistratures et sur des généalogies, afin de permettre une approche prosopographique du groupe social étudié. Enfin, les archives de quelques familles patriciennes ont éclairé les situations patrimoniales en les replaçant dans un cadre chronologique plus large, envisageant notamment leur formation et leur évolution.

La variété des patrimoines patriciens en 1750

- 5 Au moment de la réalisation du cadastre, les familles patriciennes sont au nombre de 256 et 82 % figurent comme propriétaires de biens à Milan¹⁵. Elles détiennent 21 % de la propriété milanaise¹⁶ et une très grande majorité d'entre elles sont aussi propriétaires de leur résidence (81 %). Ces chiffres confirment donc l'importance que revêt la propriété urbaine et, en particulier, celle de la résidence, mais ils révèlent aussi qu'un certain nombre de familles sont dépourvues de tout bien dans la capitale et qu'un tiers d'entre elles n'y sont pas propriétaires d'une demeure. Avant de s'intéresser à ces cas minoritaires, on peut observer parmi les familles propriétaires une grande hétérogénéité des patrimoines qui se manifeste d'abord au niveau de leur valeur et de leur composition (*cf. figure1*).

Figure 1 : La diversité des patrimoines patriciens (nombre et valeur des biens vers 1750)

VALEUR DES PATRIMOINES (EN SCUDI)	NOMBRE DE FAMILLES	VALEUR TOTALE DES BIENS DE LA CATEGORIE (EN SCUDI)	NOMBRE TOTAL DES BIENS DANS LA CATEGORIE	VALEUR MOYENNE DES PATRIMOINES	NOMBRE MOYEN DE BIENS PAR FAMILLE
Groupe 1 Inf. à 1000	28 (13 %)	18 498 (2 %)	35	661	1,3
Groupe 2 1000-2500	51 (24 %)	88 173 (10 %)	87	1729	1,7
Groupe 3 2500-5000	78 (37 %)	274 732 (31 %)	270	3522	3,5
Groupe 4 5000-10000	36 (17 %)	267 949 (30 %)	255	7443	7,1
Groupe 5 Sup. à 10000	16 (8 %)	243 072 (27 %)	233	15192	14,6
TOTAL / MOYENNE	209 (100 %)	892 424 (100 %)	880	4270	4,2

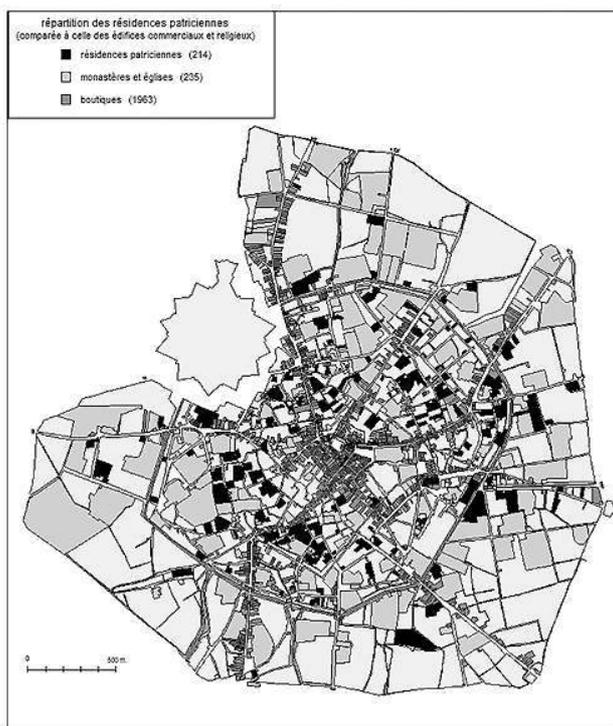
- 6 Les familles patriciennes détiennent en effet de 1 à 34 biens et surtout la valeur des patrimoines s'échelonne entre 97 et 27 000 *scudi* : le plus gros propriétaire patricien possède donc 286 fois la valeur du plus petit. Si la moyenne des patrimoines est d'environ 4 biens pour une valeur d'un peu plus de 4000 *scudi*, une grande disparité apparaît et témoigne d'une concentration de la propriété foncière entre les mains de quelques familles. En effet, 8 % des familles détiennent 27 % de la propriété (groupe 5), tandis qu'à l'autre extrémité, 37 % des familles possèdent seulement 12 % de la propriété patricienne (groupe 1 et 2).

Figure 2 : Part de la résidence selon la valeur des patrimoines urbains (vers 1750)

VALEUR DES PATRIMOINES (EN SCUDI)	NOMBRE DE FAMILLES	DONT FAMILLES PROPRIETAIRES DE LEUR RESIDENCE	VALEUR MOY. DE LA RESIDENCE (EN SCUDI)	PART DE LA RESIDENCE A L'INTERIEUR DU PATRIMOINE (MOYENNE)
Groupe 1 0-1000	28 (13 %)	12 (43 %)	774	50 %
Groupe 2 1000-2500	51 (24 %)	44 (86 %)	1429	71 %
Groupe 3 2500-5000	78 (37 %)	65 (83 %)	2087	49 %
Groupe 4 5000-10000	36 (17 %)	35 (97 %)	2770	36 %
Groupe 5 >10000	16 (8 %)	14 (88 %)	3407	20 %
TOTAL	209 (100 %)	170 (81 %)	2073	39 %

- 7 La place occupée par la résidence à l'intérieur des patrimoines s'avère également variable (cf. figure 2). Elle représente 20 à 71 % de la valeur des patrimoines selon les groupes et, pour certaines familles, il peut s'agir du seul bien possédé. Sa valeur est globalement proportionnelle à celle du patrimoine et seulement pour les familles du groupe 1, la propriété de la résidence concerne une minorité (43 %). On peut donc supposer que le statut de leurs immeubles est trop modeste pour accueillir des patriciens. Quant aux biens locatifs, les patrimoines se caractérisent aussi par une certaine variété. Si, au niveau du groupe entier, les différents types de biens (maisons, boutiques, jardins maraîchers, hôtelleries, moulins, etc....) apparaissent en proportion équivalente à leur part réelle dans l'ensemble de la propriété milanaise, leur proportion varie fortement d'une famille à l'autre¹⁷. De nombreuses familles sont complètement dépourvues d'édifices commerciaux, pour lesquels le rapport est souvent important, tandis que d'autres se distinguent par l'importance de leurs investissements dans ce type d'édifices pour lesquels la question de l'emplacement apparaît particulièrement déterminante.

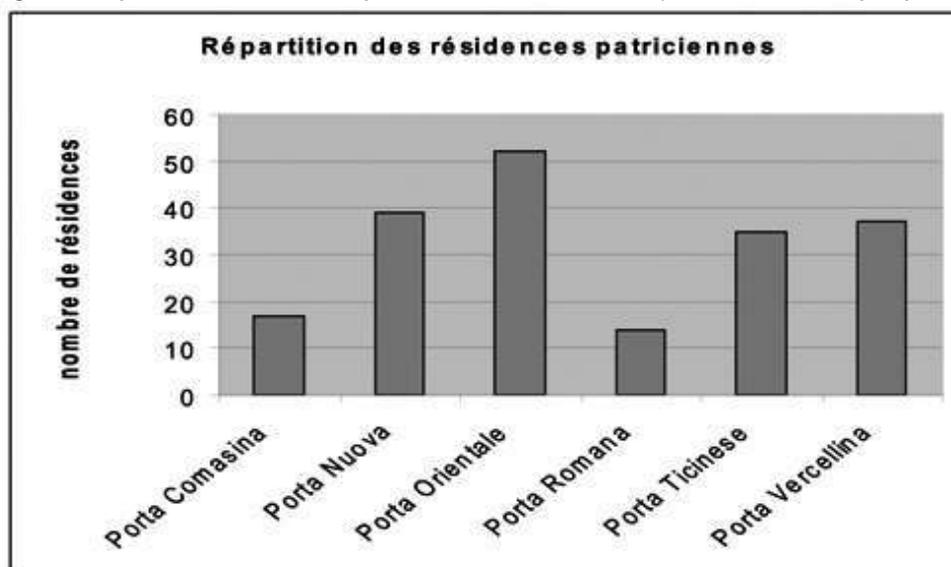
- 8 Les logiques d'implantation urbaine des patriciens apparaissent diverses et elles suscitent deux grandes interrogations : d'une part, observe-t-on une tendance de l'élite à regrouper ses résidences dans certains quartiers de la ville, dans une logique de « ségrégation » sociale¹⁸ ? D'autre part, les patriciens s'efforcent-ils de constituer des blocs de propriétés regroupant l'immobilier locatif autour de la résidence familiale ? La première question obtient une réponse quelque peu nuancée selon l'échelle d'observation. Au niveau de la ville entière, on constate en effet une concentration des résidences patriciennes sur une couronne qui entoure l'hyper centre (*cf. carte des résidences patriciennes*).



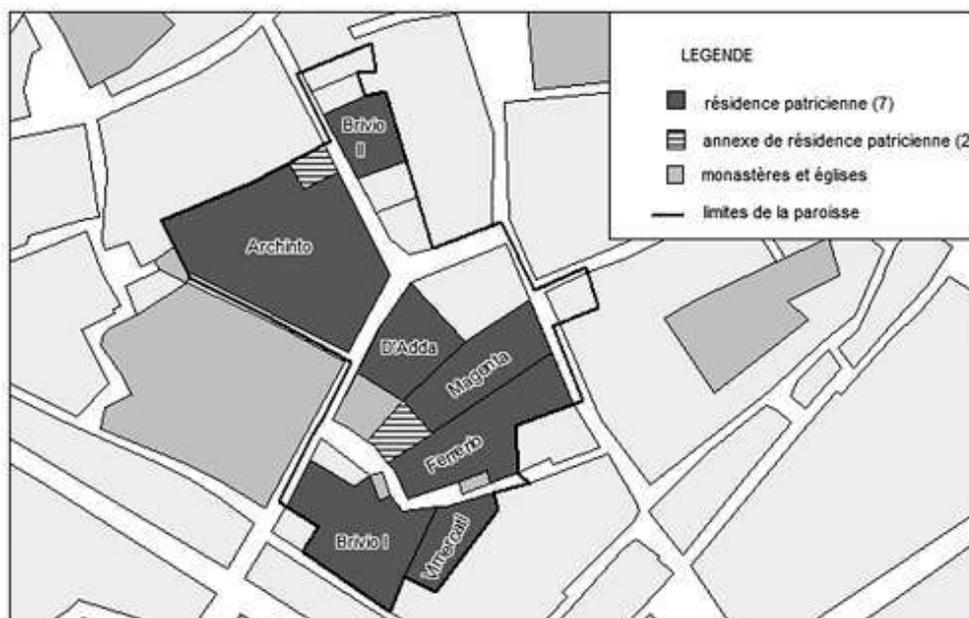
Carte 1 : Répartition des résidences patriciennes à Milan (1750)

Ce phénomène démontre une exclusion entre les résidences de l'élite et les fonctions commerciales, ces dernières étant concentrées autour des places centrales et le long des grands axes urbains. Au-delà du cercle des canaux – qui correspond aussi à l'ancienne enceinte médiévale –, la zone rattachée à la ville par la construction des *Bastioni* au XVI^e siècle est occupée essentiellement par des jardins maraîchers et n'a connu qu'une faible urbanisation. Elle est encore associée, dans les mentalités, à une zone suburbaine, dont les réalisations architecturales seraient plutôt apparentées au type de la villa qu'à celui du palais urbain. Du reste, la majorité des résidences qui se trouvent dans cette périphérie urbaine – principalement situées dans le quartier de Porta Orientale – sont pour beaucoup d'anciennes villas transformées en résidence principale. Cette conception est cependant en train d'évoluer comme le démontre la tendance plus grande des patriciens à s'installer au-delà des canaux au cours de la seconde moitié du siècle. À l'intérieur du cadre administratif, on observe une relative dispersion des résidences dans les différents quartiers de la ville avec, tout de même, une prépondérance pour les quartiers de Porta Nuova et Porta Orientale (*cf. figure 4*). Cette dispersion s'est réalisée dans une logique de contrôle social et d'accès aux charges civiques réparties sur la base de l'appartenance résidentielle à l'un des six quartiers de la ville. Le passage à plus grande échelle met en revanche en évidence des phénomènes de regroupement au sein de paroisses ou de rues.

Figure 4 : Répartition des résidences patriciennes à Milan en 1750 (en nombre d'unités par quartier)



- 9 Ce phénomène apparaît accentué dans les quartiers populaires et artisanaux, comme le démontre le cas de la petite paroisse de S. Fermo (Porta Ticinese) qui accueille une proportion particulièrement importante de résidences patriciennes (cf. carte de la paroisse de S. Fermo). Les rues du Borgonuovo (Porta Nuova) ou du Capuccio (Porta Vercellina) se caractérisent également par de fortes concentrations de demeures de l'élite milanaise.



Carte 2 : S. Fermo, une paroisse patricienne (quartier de Porta Ticinese)

- 10 Cette variété des situations est certes liée à l'échelle d'observation, mais elle témoigne aussi des choix réalisés par les familles patriciennes : certaines préfèrent établir leur résidence dans un quartier « aristocratique », au voisinage immédiat de leurs semblables ; d'autres choisissent une position plus isolée qui leur permettra de constituer autour de la demeure, un véritable glacis de propriétés. Quels facteurs déterminent donc la distribution spatiale des patrimoines ? Les configurations correspondant à un patrimoine

dispersé à l'intérieur de la ville, peuvent s'expliquer par deux raisons principales. Dans une partie des cas, il s'agit de familles ayant mené une importante activité de crédit qui les a fait entrer en possession des biens de leurs débiteurs insolvables selon le hasard des localisations de celles-ci. Ce type de patrimoine est généralement mobile et subit des recompositions plus ou moins importantes¹⁹. Dans une autre partie des cas, cette configuration correspond à de véritables stratégies d'investissement qui privilégient la diversité des biens et leur rentabilité (notamment pour les immeubles commerciaux situés à des emplacements stratégiques de la ville). En ce qui concerne les configurations patrimoniales compactes, les familles ont au contraire conduit une politique d'acquisition essentiellement déterminée par des critères géographiques : constituer un bloc de propriété autour du palais dans une perspective de contrôle social mais aussi pour garantir de futures possibilités d'extension à leur résidence (*cf. carte des patrimoines compacts*). Pour parvenir à cet objectif, elles se sont appuyées sur leur pouvoir économique et social et n'ont pas hésité à payer les immeubles le quart en plus de leur valeur en ayant recours au droit d'expropriation prévu par les Nouvelles Constitutions de 1541²⁰.

- 11 Les patrimoines urbains du patriciat présentent donc une grande diversité, tant du point de vue de leur valeur, du nombre et du type de biens qui les composent, de la place de la résidence et des stratégies d'implantation qui ont présidées à leur formation. Il reste à tenter d'éclairer les raisons de cette diversité.

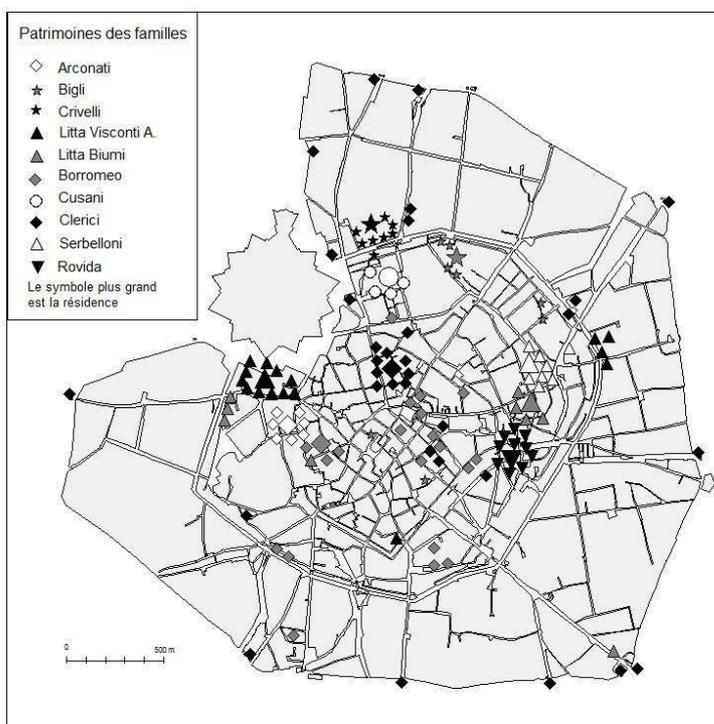
Patrimoines urbains, statut socio-économique et position institutionnelle

- 12 Pour expliquer cette grande variété des situations patrimoniales, une approche prosopographique des familles composant le patriciat milanais a permis de réunir des données concernant leur position sociale, économique ou institutionnelle. Le croisement de ces informations avec la nature des propriétés urbaines (ou même l'absence de propriétés) se révèle éclairant à divers titres. Une première question porte sur l'existence de patrimoines urbains de taille modeste, voire très modeste : cette configuration correspond-elle à des familles connaissant une situation financière délicate ou démontre-t-elle un désintérêt pour les investissements urbains ? L'analyse des données sur la richesse des familles prouve que la valeur des patrimoines urbains est en grande partie liée à l'état des fortunes patriciennes (*cf. figure 6*).

Figure 6 : Valeur des patrimoines urbains selon les niveaux de richesse (seconde moitié du XVIII^e siècle)²¹

CLASSE DE REVENUS (EN LIRES / AN)	NB TOTAL DE FAMILLES	FAMILLES SANS PROPRIETE	PATRIMOINE INF. A 1000 SCUDI	ENTRE 1 000 ET 2 500 SCUDI	ENTRE 2 500 ET 5 000 SCUDI	ENTRE 5 000 ET 10 000 SCUDI	SUP. A 10 000 SCUDI
2000 à 5000	14 9 %	4 29 %	3 21 %	4 29 %	3 21 %	0 0 %	0 0 %
5000 à 10 000	36 23 %	8 22 %	5 14 %	13 35 %	7 19 %	3 8 %	0 0 %
10 000 à 20 000	35 22 %	4 11 %	1 3 %	6 17 %	17 49 %	7 20 %	0 0 %
20 000 à 50 000	50 31 %	4 8 %	3 6 %	10 20 %	20 40 %	9 18 %	4 8 %
50 000 à 100 000	14 9 %	1 7 %	0 0 %	3 21 %	5 36 %	4 29 %	1 7 %
Sup. à 100 000	11 7 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	1 9 %	4 36 %	6 55 %
TOTAL	160 100 %	21 13 %	12 8 %	36 23 %	53 33 %	27 17 %	11 7 %

- 13 Les plus gros patrimoines sont détenus par les familles les plus riches, tandis que les familles les plus pauvres sont dépourvues de propriétés urbaines ou ne possèdent que de petits patrimoines. Mais cette tendance générale n'exclut pas des décalages qui peuvent être expliqués par la provenance sociale des familles ou par leur période d'admission au patriciat. L'origine sociale conditionne en effet certaines formes de comportements en matière d'investissements, comme le montrera le cas des Belgioioso, une riche famille d'origine féodale qui a placé ses capitaux dans la terre et pour laquelle la propriété urbaine se limite au palais.
- 14 La possession d'un titre de noblesse (essentiellement ceux de comtes et marquis) constitue, dans la Lombardie des XVII^e et XVIII^e siècles, un marqueur social particulièrement important. A ce niveau encore, la relation est très nette avec la consistance du patrimoine urbain et, en particulier, avec la valeur de la résidence (cf. figure 8). Les demeures les plus prestigieuses appartiennent toutes à des familles titrées, tandis que seulement 15 % des demeures les plus modestes – moins de 1000 *scudi* – sont la propriété de patriciens disposant d'un titre de noblesse.



Carte 3 : Patrimoines patriciens compacts

Figure 8 : Titre nobiliaire et valeur de la résidence urbaine

VALEUR DES RESIDENCES (en <i>scudi</i>)	NB DE FAMILLES PATRICIENNES	DONT FAMILLES TITREES	% DE FAMILLES TITREES
entre 5000 et 6000	4	4	100 %
entre 4000 et 5000	8	8	100 %
entre 3000 et 4000	13	13	100 %
entre 2000 et 3000	55	47	85 %
entre 1000 et 2000	70	44	63 %
inférieure à 1000	20	3	15 %
TOTAL	170	119	70 %

- 15 La valeur de la résidence est également étroitement liée avec l'implication institutionnelle des familles²² : 92 % des familles disposant d'une résidence, dont la valeur est supérieure à 4000 *scudi*, sont des familles « historiques », présentes dans les institutions milanaïses depuis le XVII^e siècle au moins, voire le XVI^e siècle, alors que la moyenne n'est que de 35 % (cf. figure 9).

Figure 9 : Patrimoines et profil institutionnel. Les familles aux résidences les plus prestigieuses

TYPE PARCOURS	Ensemble des familles	Résidence comprise entre 2500 et 4000 scudi/	Résidence supérieure à 4000 scudi/
TOTAL FAMILLES	298	45	13
SANS CHARGE	115 (39 %)	5 (11 %)	0 (0 %)
Charges uniquement entre 1535 et 1706	54 (18 %)	6 (13 %)	1 (8 %)
Charges uniquement entre 1706 et 1796	25 (8 %)	4 (9 %)	0 (0 %)
Charges sur les deux périodes	104 (35 %)	30 (67 %)	12 (92 %)
TOTAL CHARGES	183 (61 %)	40 (89 %)	13 (100 %)

- 16 Ces résultats démontrent donc que l'élite sociale et institutionnelle milanaise se doit de posséder une demeure en relation avec son statut. Mais le critère de l'implication institutionnelle apparaît aussi particulièrement pertinent pour comprendre pourquoi certaines familles sont dépourvues de propriétés dans la ville ou du moins s'avèrent sans résidence (cf. figure 10).

Figure 10 : Patrimoine urbain et profil institutionnel

TYPE DE PARCOURS	Ensemble des familles	Familles propriétaires mais non d'une résidence	Familles sans aucune propriété
TOTAL FAMILLES	298 (100 %)	44 (100 %)	58 (100 %)
SANS CHARGE	115 (39 %)	21 (48 %)	36 (62 %)
AVEC CHARGES	183 (61 %)	23 (52 %)	22 (38 %)
Dont charges uniquement entre 1535 et 1706	54 (30 %)	6 (26 %)	15 (68 %)
Dont charges uniquement entre 1706 et 1796	35 (19 %)	5 (22 %)	3 (14 %)
Dont charges sur les deux périodes	94 (51 %)	12 (52 %)	4 (18 %)

- 17 Les familles dépourvues de propriétés à Milan sont en grande majorité des familles qui n'ont jamais été intégrées dans les principales institutions civiques et monarchiques (62 %). En outre, parmi les 22 familles qui y furent intégrées, la majorité d'entre elles le fut exclusivement au cours des XVI^e-XVII^e siècles (68 %). Il s'agit donc de familles qui apparaissent marginalisées au XVIII^e siècle, bien qu'elles correspondent, pour plusieurs d'entre elles, à de très anciennes familles milanaises. Leur marginalisation institutionnelle s'est effectuée pour des raisons politiques (suite aux changements de domination qui caractérisent la Lombardie au cours de la période moderne), mais aussi pour des raisons économiques (ruine ou appauvrissement). Pour les Lampugnani, le déclin avait commencé avec la fin de la dynastie Visconti-Sforza et, au XVIII^e siècle, la famille vit principalement dans son fief de Legnano. Ceci explique pourquoi une seule des trois branches du lignage est propriétaire à Milan et figure dans la catégorie des petits patrimoines. Pour d'autres familles, le retrait des institutions et de la scène milanaise correspond au passage de la domination espagnole à la domination autrichienne. C'est notamment le cas des Bolognini, dont deux branches du lignage font alors le choix d'une carrière militaire en Espagne et ne reviennent que ponctuellement en Lombardie, sur leur

fief de Sant'Angelo. Dans ces deux cas, comme dans d'autres d'ailleurs, il s'agit de familles qui n'avaient pas adopté le système de primogéniture et qui se sont économiquement affaiblies par des divisions successives. Elles se sont retirées sur leurs terres et considèrent la demeure urbaine comme une résidence secondaire et transitoire qu'elles prennent en location lorsque la nécessité d'une présence dans la capitale se fait sentir. Cette présence correspond souvent à une phase du cycle de vie des individus et s'accompagne d'une forte mobilité résidentielle²³. Le chef de famille – ou l'un de ses frères – vient habiter de manière plus ou moins ponctuelle à Milan durant sa vie active, mais il naît et meurt sur son fief, à la différence des membres d'autres familles patriciennes pour lesquels la vie commence et se termine dans la paroisse urbaine où se trouve leur demeure.

- 18 Dans le cas des familles propriétaires de biens à Milan, mais non de leur résidence, le profil est quelque peu différent. D'un côté, on retrouve des familles « sans charge » (48 %), mais leur part est moins importante que pour le groupe des non-propriétaires. De l'autre côté, la proportion des familles intégrées dans les institutions apparaît bien plus grande. Là encore, il s'agit parfois de familles anciennes et désormais marginalisées (26 % n'ont occupé des charges que durant la première période), mais la part des familles nouvelles apparaît plus visible que dans le groupe précédent (22 % des familles furent admises dans les institutions patriciennes au XVIII^e siècle). De manière générale, l'implication institutionnelle laisse supposer que ces familles vivent à Milan et y résident donc en location. Plusieurs d'entre elles n'ont, en réalité, pas encore trouvé de résidence à la hauteur de leur nouveau statut patricien en 1750 et en acquièrent une dans les années qui suivent. C'est par exemple le cas des Recalcati qui deviennent propriétaires du palais Litta en 1753 ou des Andreani qui rachètent l'ex-palais Monti en 1783²⁴. Le statut locatif dans lequel elles vivent au moment de la réalisation du cadastre n'est alors que transitoire. Pour d'autres familles, l'implantation milanaise est plus ancienne que pour ces dernières, mais leur changement de statut les a conduit à abandonner leur résidence précédente, difficile à agrandir, pour louer une demeure plus prestigieuse : c'est le cas des Nava (qui resteront en location jusqu'à la fin du siècle), des Verri (qui acquièrent en 1760 une résidence dans S. Andrea²⁵) ou encore de Paolo Rido della Silva. Pour ce dernier, l'absence de descendance peut expliquer son manque d'intérêt à investir dans l'achat d'un palais urbain.
- 19 L'implication institutionnelle, au fondement du statut patricien, étant étroitement liée avec la résidence dans la capitale, il n'est pas surprenant d'observer une forte correspondance entre les deux éléments. L'ancrage ancien dans la ville, requis pour accéder au patriciat, explique aussi pourquoi la propriété de la demeure apparaît aussi importante et constitue, en quelque sorte, un modèle à imiter pour les familles nouvelles. Un autre critère influant sur la valeur et la nature des patrimoines patriciens est l'origine sociale des lignages. À ce niveau, il s'avérait délicat d'établir un rapport systématique et trop rigide, étant donné la relative fluidité de certains parcours familiaux. Il semblait donc préférable de dégager de grandes tendances dans les comportements immobiliers et de les illustrer à travers le cas de familles-types.

Des marchands aux seigneurs féodaux : deux modèles patrimoniaux

- 20 Le niveau de richesse des familles ou leur degré d'implication institutionnelle constitue des facteurs explicatifs de la consistance de leur patrimoine urbain. Ils ont pourtant mis en évidence l'existence de cas particuliers et une étude approfondie des parcours familiaux révèle alors que les origines « socio-professionnelles » influent aussi sur la composition de ces patrimoines à divers titres. D'une part, l'insertion des patriciens dans certains réseaux socio-économiques (et notamment ceux du crédit urbain) leur a offert des opportunités d'investissement que n'avaient pas d'autres familles ; d'autre part, les « conditionnements socio-culturels » du milieu d'origine ont contribué à orienter leurs choix d'investissement. Ce n'est donc pas un hasard si les plus gros patrimoines urbains appartiennent à des familles provenant du milieu commercial ou financier et dont l'ancienneté patricienne apparaît finalement assez variable selon les cas (cf. figure 11).
- 21 Parmi les sept premiers propriétaires patriciens – qui représentent aussi les principaux propriétaires particuliers de la ville –, on trouve en effet des familles dont les origines milanaïses sont plus ou moins anciennes. Les Visconti di Somma constituent l'une des branches issue des seigneurs de Milan et peuvent donc revendiquer un ancrage médiéval dans la ville. Bien qu'il s'agisse d'une famille aux origines féodales anciennes, la branche de Somma a pratiqué des activités commerciales et financières²⁶. Les Borromeo, marchands d'origine toscane, sont arrivés à Milan à la fin du XIV^e siècle.

Figure 11 : Familles dont le patrimoine immobilier milanais est supérieur à 15 000 scudi en 1750

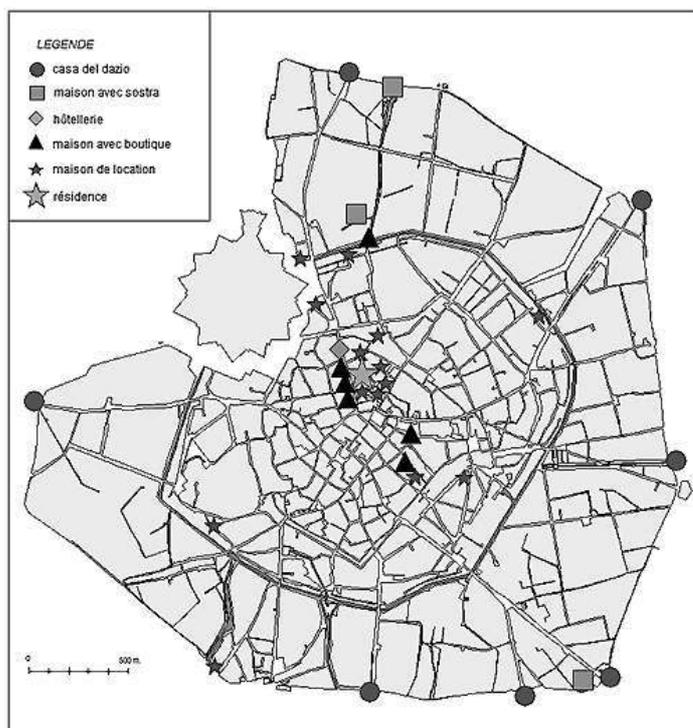
NOM	VALEUR DU PATRIMOINE (en scudi)	NOMBRE DE BIENS	VALEUR DE LA RESIDENCE (en scudi)	PART DE LA RESIDENCE
Clerici I	27 788	34	5 000	18%
Litta Visconti Arese	20 734	19	4 166	37%
Borromeo Arese	20 179	17	5 555	27%
Calderara (marquis de Turano)	19 874	21	2 986	15%
Recalcati	19 547	20	0	0%
Visconti di Somma (Modrone)	19 146	24	5 555	29%
Archinto	16 447	11	3 054	18%

- 22 Quelques décennies plus tard, alors qu'ils sont présents sur toutes les grandes places financières européennes, ils s'appuient sur leur puissance économique pour obtenir les faveurs des Ducs de Milan. Ils obtiennent ainsi des facilités pour acquérir fiefs et terres et dès leur arrivée à Milan, se sont installés dans la paroisse de S. Maria Pedone où ils demeurent encore au XVIII^e siècle. Les Litta, ancienne famille milanaise qui appartenait au Conseil citadin au XV^e siècle, s'est enrichie principalement avec le commerce des

épices au cours du XVI^e siècle et atteint le sommet de sa puissance au milieu du XVIII^e siècle après avoir recueilli l'héritage des Visconti Borromeo Arese²⁷. Les Clerici, marchands originaires du lac de Côme, dont la fortune reposa d'abord sur le commerce du textile avec les pays germaniques, ne s'installèrent à Milan qu'au début du XVII^e siècle et ne furent admis au patriciat qu'un siècle plus tard, en 1739, après s'être distingués par un parcours exceptionnel au sein des magistratures royales²⁸. Pour eux également, l'arrivée à Milan s'accompagne de la formation d'un noyau résidentiel dans la paroisse de S. Protaso ad Monacos qui s'agrandit au cours du temps et est complété par des édifices locatifs diversifiés (boutiques, hôtelleries, etc...). Enfin, les Recalcati et les Calderara doivent leur ascension sociale à leur implication dans les finances publiques au XVII^e siècle, les seconds ayant été particulièrement présents dans la Ferme du sel. Pour toutes ces familles, l'investissement dans l'immobilier urbain s'est avéré important pour deux raisons. D'un point de vue économique, leur activité de crédit leur a permis d'entrer en possession des biens de leurs débiteurs, tandis que leur implication dans les réseaux commerciaux a été déterminante dans l'acquisition de boutiques dans le centre de la ville. Mais la rente qui est tirée de cet important patrimoine locatif ne représente finalement qu'une part restreinte de leurs revenus, étant donné l'étendue de leurs possessions foncières rurales d'où proviennent clairement la majeure partie des rentrées annuelles. À un autre niveau, d'un point de vue symbolique et représentatif, il s'avérait aussi essentiel de compenser leur implication commerciale (qui pouvait constituer un point faible pour l'accès au patriciat) par une forte visibilité de leur résidence, chargée de renforcer leur statut nobiliaire récemment acquis ou même de conquérir celui-ci²⁹. Ces familles se sont ainsi fait construire les palais les plus prestigieux de la ville comme le démontrent les valeurs élevées de leurs résidences (cf. figure 11). La documentation comptable conservée dans leurs archives révèle l'importance des dépenses effectuées dans le palais urbain (mais aussi dans les villas de campagne) qui s'élèvent souvent à plusieurs dizaines de milliers de liras par an. De telles sommes ne constituent nullement une atteinte à l'équilibre financier de l'élite économique milanaise étant donné l'importance de ses revenus annuels³⁰. Plusieurs de ces familles ont également cherché à former de véritables blocs de propriété autour de leur palais, ce qui n'exclut pas pour autant la possession de propriétés situées dans d'autres quartiers de la ville et, en particulier, de boutiques situées autour des places centrales.

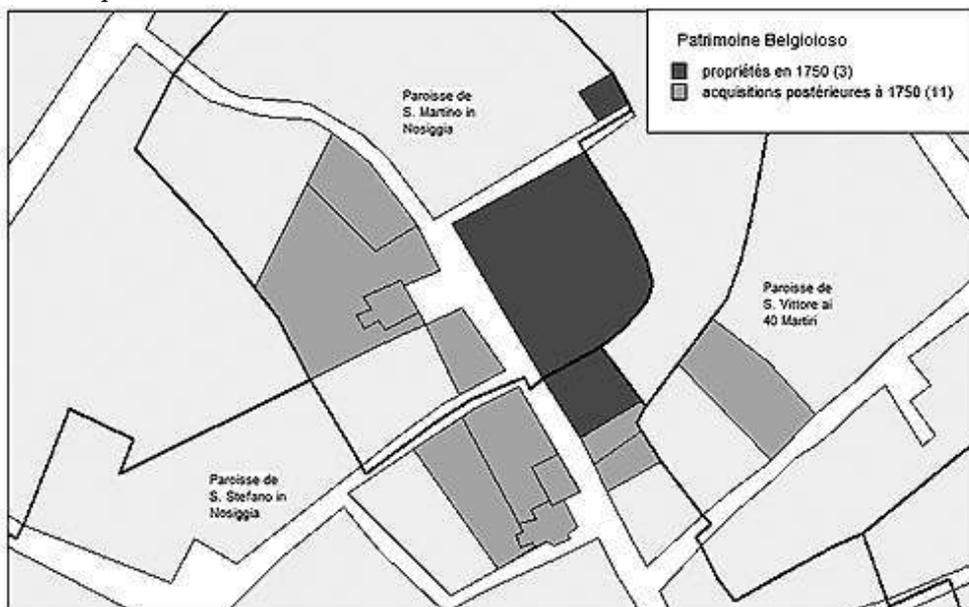
Les Arese comme les Clerici ont ainsi mis à profit la disponibilité de biens immobiliers et la chute des prix suite à l'épidémie de peste de 1630 pour acheter des propriétés voisines de leur palais, tandis que leur puissance politique et économique a également constitué un moyen de pression pour engager le voisinage à céder les biens convoités (cf. *carte du patrimoine Clerici*). Ce modèle patrimonial « marchand » se caractérise ainsi par la propriété d'une résidence de prestige et d'un important parc immobilier locatif. Il se décline sous des formes similaires chez des familles de même origine sociale que les précédentes mais situées un peu plus bas dans l'échelle des fortunes, telles les

Pozzobonelli ou les Carcano.

Carte 4 : Patrimoine des Clerici au milieu du XVIII^e siècle.

Si ces familles ne sont pas à la tête d'un parc immobilier important, elles ont néanmoins fait l'acquisition d'un somptueux palais dans la capitale dans lequel elles ont aussi engagé des travaux considérables lorsqu'elles accédaient à des positions institutionnelles de prestige. Le profil de leurs patrimoines se caractérise donc par un décalage entre leur niveau de fortune élevé et la faible valeur de leurs possessions foncières urbaines à l'intérieur desquelles la résidence apparaît surreprésentée par rapport à l'immobilier locatif. Le cas des Barbiano di Belgioioso illustre particulièrement bien ce modèle. Au milieu du XVIII^e siècle, le comte Antonio Belgioioso ne possède en effet à Milan que son palais (estimé 3333 *scudi*) et deux petites maisons de location voisines de faible valeur (319 et 572 *scudi*). Si l'on excepte la résidence, dont la valeur est supérieure à la moyenne du patriciat, il s'agit d'un patrimoine immobilier fort modeste pour une famille dont les revenus annuels dépassent le seuil de 100 000 livres par an et proviennent essentiellement de ses terres situées dans la région de Pavie, autour de son fief de Belgioioso³¹. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Antonio réalise de nombreuses acquisitions autour de sa résidence (cf. *carte du patrimoine Belgioioso*). Son patrimoine immobilier passe ainsi de 4 000 à 19 000 *scudi*, ce qui représente l'une des principales augmentations à l'intérieur du groupe étudié. Néanmoins, tous ces achats ont pour unique objet la réalisation d'une résidence somptueuse et ne constituent nullement des investissements à finalité

économique.



Carte 5 : Le patrimoine des Belgioioso (1750-1800)

- 23 En effet, une partie des maisons est agglomérée au nouveau palais construit par l'architecte Piermarini, tandis qu'une autre partie est démolie pour constituer la place destinée à mettre l'édifice en valeur. Pour acquérir les propriétés voisines, le comte Belgioioso profite de la réorganisation des paroisses milanaises qui lui permet de racheter les biens de S. Stefano et S. Martino in Nosiggia. Il s'appuie également sur le droit d'expropriation donné aux particuliers par les Nouvelles Constitutions dans une perspective d'embellissement urbain. La construction qu'il a entreprise dans les années 1770 doit célébrer le titre prestigieux de prince du Saint-Empire qu'il vient de recevoir en 1769. Les dépenses qu'il réalise à cet effet s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de lires et sont la cause d'un endettement qui dépasse le niveau habituel et oblige par la suite ses héritiers à vendre des biens pour rétablir l'équilibre financier. Pour cette famille de tradition féodale, la ville demeure donc un lieu d'investissement exclusivement symbolique. C'est un profil relativement similaire qui caractérise les Salazar ou les Menriquez, des familles originaires d'Espagne ; les comtes Trivulzio qui appartiennent aussi à la noblesse féodale et militaire de Milan ou encore les Pertusati et les Imbonati. Ces dernières familles, originaires du monde juridique, doivent leur ascension sociale non à leurs talents militaires ou à un enrichissement fondé sur le commerce, mais à leur intégration dans les plus prestigieuses magistratures royales. Leur niveau de fortune n'égalera jamais ceux des grands marchands ou de la vieille noblesse féodale, mais leur demeure urbaine doit démontrer leur positionnement au sommet de la hiérarchie administrative de l'État.

CONCLUSION

- 24 L'étude des propriétés urbaines du patriciat a donc mis en évidence une grande diversité de situations entre les familles quant à la taille et à la valeur des patrimoines, quant aux logiques d'implantations spatiales et à la place attribuée à la résidence. Cette diversité peut s'expliquer par l'hétérogénéité qui caractérise le groupe social lui-même, du point

de vue des niveaux de richesse, de la provenance sociale, de l'implication institutionnelle. Ces facteurs ne sont évidemment pas les seuls déterminants ; la conjoncture et les choix effectués par les individus entrent également en ligne de compte. Ils permettent néanmoins de comprendre un peu mieux la nature composite du groupe social et de mettre en lumière la situation d'anciennes familles patriciennes, désormais marginalisées, dont la connaissance demeure encore à approfondir.

NOTES

1. Franco ARESE, « Introduzione all'età patrizia », *Storia di Milano*, Milan, Fondazione Treccani degli Alfieri, 1958, t. XI, p. 7-28.
2. Dante E. ZANETTI, *La demografia del patriziato milanese nei secoli XVII-XVIII-XIX*, Pavie, Fusi, 1972, p. 19 : *è stato detto che il patriziato riassume in sé i motivi essenziali e la storia stessa del Seicento lombardo ; che esso ha dominato la vita civile, gli atteggiamenti religiosi, le scelte economiche, gli orientamenti estetici, i costumi. Così si parla di un' "età patrizia" per la storia della Lombardia, come si parla di un "secolo di Pericle" per la Grecia antica.*
3. Sur le rôle des Guerres d'Italie dans la formation du statut patricien, cf. Giulio VISMARA, « Le istituzioni del patriziato », *Storia di Milano*, Milan, Fondazione Treccani degli Alfieri, 1958, t. XI, 1958, p. 223-282 ; Federico CHABOD, *Lo Stato di Milano nell'impero di Carlo V*, Rome, Tumminelli et C., 1934. Les souverains étrangers cherchant à obtenir l'appui de l'élite locale entreprennent plusieurs réformes institutionnelles visant à lui rendre un rôle politique important tant dans les magistratures royales que dans les magistratures civiques. Le Sénat, fondé en 1499 par Louis XII, devient ainsi l'organe principal de contact entre l'élite locale et le pouvoir central. A partir de 1515, les Milanais obtiennent le droit de choisir le *Vicario di Provvisione*, chef de l'administration civile, alors qu'il s'agissait auparavant d'un étranger nommé par les ducs de Milan. Enfin, les membres du Conseil Général passent de 900 à 150 (en 1516) puis à 60 (en 1518) et voient leurs pouvoirs renforcés. Sur les réformes entreprises sous le règne de Marie-Thérèse, puis de Joseph II, qui remettent en cause le statut patricien, voir en particulier Carlo CAPRA, *La Lombardia austriaca nell'età delle riforme (1706-1796)*, Turin, UTET, 1987.
4. Sergio ZANINELLI, *La proprietà fondiaria in Lombardia dal catasto teresiano all'età napoleonica*, 2 vol., Milan, Vita e Pensiero, 1986 ; Claudio BESANA, « Il patrimonio fondiario delle famiglie decurionali nella Milano del primo Settecento », *Tra rendita e investimenti. Formazione e gestione dei grandi patrimoni in Italia in età moderna e contemporanea. Atti del terzo convegno nazionale (Turin 22-23 novembre 1996)*, Bari, Carucci editore, 1998, p. 327-348.
5. Celle-ci est liée à la déconsidération dont le commerce a été victime à Milan, à partir du XVI^e siècle. La jouissance d'un statut noble a progressivement requis de démontrer l'absence d'exercice de tout art vil sur plusieurs générations, dans la lignée des évolutions caractérisant d'autres pays européens. Cf. Giulio VISMARA, « Le istituzioni... », art.cit. ; Luca MOCARELLI, « The attitude of Milanese society to work and commercial activities », J. Ehmer, C. Lis (dir.), *Perceptions of Labour in Late Medieval and Early Modern Europe*, Londres, Ashgate (à paraître). Pour un panorama plus large sur les conceptions de la noblesse en Italie, cf. Claudio DONATI, *L'idea di nobiltà in Italia*, Rome-Bari, Laterza, 1988.

6. Ces critères sont notamment utilisés par p. Burke et L. Stone : cf. Peter BURKE, *Venezia e Amsterdam, una storia comparata delle élite del XVII secolo*, Bologne, Transeuropa, 1988 (éd. originale en anglais : *Venice and Amsterdam. A study of seventeenth-century élites*, Londres, Temple Smith 1974), p. 16. Lawrence STONE, *La crisi dell'aristocrazia : l'Inghilterra da Elisabetta a Cromwell*, Turin, Einaudi, 1972 (*The Crisis of the aristocracy : 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965), p. 18-20.
7. Michela BARBOT, « Il patriziato milanese : un'élite aperta ? Ricambio politico e mobilità sociale nel ceto dirigente ambrosiano (secoli XVI-XVIII) », M. Cattini, M.-A. Romani, J.-M. de Bernardo Ares (dir.), *Cheiron, Per una storia sociale del politico. Ceti dirigenti urbani italiani e spagnoli nei secoli XVI-XVIII*, n° 41, 2005, p. 71-99 ; Francesca PINO, « Patriziato e decurionato a Milano nel secolo XVIII », *Società e Storia*, II, 1979, p. 339-378.
8. Franco ARESE, « Patrizi, nobili e ricchi borghesi del Dipartimento d'Olona secondo il fisco della prima repubblica Cisalpina 1797-1799 », *Archivio Storico lombardo*, 1975, p. 93-121.
9. Cette tripartition apparaît dans toutes les présentations du patriciat : cf. Cinzia CREMONINI (éd.), « Il *Gran Teatro* della nobiltà. L'aristocrazia milanese tra Cinque e Settecento », *Teatro genealogico delle famiglie nobili milanesi. Manoscritti 11500 e 11501 della Biblioteca Nacional di Madrid*, Mantoue, Gianluigi Arcari Editore, 2003, p. 11-56 ; cf. Claudio DONATI, « Il patriziato e le sue istituzioni », F. Della Peruta (dir.), *Storia illustrata di Milano, Milano moderna*, t. IV, Milan, Sellino, 1993, p. 1041-1060 ; cf. John ROBERTS, « L'aristocrazia lombarda nel XVIII secolo », *Occidente*, VIII, 1952, p. 305-325.
10. Le patriciat milanais a été principalement étudié du point de vue de sa formation comme classe dirigeante (cf. Giulio VISMARA, « Le istituzioni del patriziato », art.cit.) ou du point de vue de son insertion dans les magistratures civiques et royales. Les monographies de C. Cremonini sur les familles patriciennes témoignent encore de cette forme d'approche, puisque l'auteur s'attache essentiellement à décrire les parcours d'ascension sociale en relation avec l'intégration dans les institutions (cf. Cinzia CREMONINI, « I Clerici di Cavenago : una famiglia lombarda tra mercatura e nobiltà, burocrazia togata ed esercito », *Ca' de Sass*, n° 131, 1995, p. 38-43 ; Id., « Storia di un'eclissi apparente : la famiglia Borromeo tra dissidi interni e octracismo spagnolo (1600-1652) », p. PISSAVANO et G. SIGNOROTTO (dir.), *Lombardia borromaica, Lombardia spagnola (1554-1669)*, Rome, Bulzoni, 1995, p. 477-513 ; Id., « Percorsi politici e identità sociale di una famiglia lombarda tra Sacro Impero e Monarchia cattolica : i Crivelli di Agliate », *Cheiron*, n° 29, 1999, p. 25-75 ; Id., « Breve storia della famiglia Durini, banchieri milanesi, conti di Monza, tra mercatura, nobiltà e interessi culturali », *Le ville Mirabello e Mirabellino nel parco reale di Monza*, Monza, Associazione Pro Monza, 2006, p. 12-31.
11. Les patrimoines des familles patriciennes sont connus essentiellement à travers quelques monographies familiales. Cf. notamment Paola ZANOLI, « Il patrimonio della famiglia Litta sino alla fine del Settecento », *Archivio Storico lombardo*, 1971-73, p. 284-346 ; Fiorella CERINI, « I Serbelloni nel XVIII-XIX secolo : un grande patrimonio e la sua dissoluzione », *Storia in Lombardia*, 1994, n° 2, p. 5-43. Quant aux deux études plus générales, elles ne prennent en compte qu'une partie du groupe patricien : les familles les plus riches pour Franco ARESE, « Patrizi, nobili... », art.cit. ; les familles decurionales pour Claudio BESANA, « Il patrimonio fondiario delle famiglie decurionali nella Milano del primo Settecento », *Tra rendita e investimenti. Formazione e gestione dei grandi patrimoni in Italia in età moderna e contemporanea. Atti del terzo convegno nazionale (Turin 22-23 novembre 1996)*, Bari, Carucci editore, 1998, p. 327-348.
12. Cf. Laura MEGNA, « Nobiltà e povertà. Il problema del patriziato povero nella Venezia del' 700 », *Atti dell'Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, CXL, 1981-2, p.319-340 ;

Alexander F. COWAN, « Rich and Poor among the Patriciate in Early Modern Venice », *Studi veneziani*, VI, 1982, p. 147-160.

13. Cette recherche a été menée dans le cadre d'une thèse de doctorat : Albane COGNÉ, *Patriciat et propriétés urbaines à Milan (XVII^e-XVIII^e siècle)*, thèse soutenue en 2007 à l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II.

14. Cf. Luigi BULFERETTI, « L'oro, la terra e la società : un'interpretazione del nostro Seicento », *Archivio storico lombardo*, 1953, p. 5-66. Les investissements fonciers massifs de l'élite milanaise sont essentiellement liés au déplacement des intérêts économiques du commerce vers la terre à partir du XVII^e siècle, mais ils ont aussi été interprétés comme une conséquence de la déconsidération dont étaient victimes les activités commerciales et comme le préalable nécessaire à l'acquisition d'un fief et d'un titre nobiliaire.

15. Les familles patriciennes sont appréhendées à partir d'une liste réalisée en 1769 sur ordre du Tribunal d'héraldique (cf. *Elenco delle attuali nobili famiglie patrizie milanesi rassegnato dall'Ecc. città di Milano all'Ecc. Tribunale araldico in esecuzione dell'editto di governo del giorno 20 novembre 1769*, Archivio di Stato di Milano (désormais ASM), Araldica p.a., cart. 136). On a ajouté à cette liste quelques familles éteintes entre 1750 et 1769. Les registres cadastraux de la ville de Milan se trouvent dans ASM, Fondo Catasto, Milano città, bobines 1 à 4. Si la publication officielle du cadastre est réalisée en 1758, les données des registres présentent l'état de la propriété en 1751, date de la recension pour la ville de Milan.

16. Le reste de la valeur foncière milanaise se distribue entre les nobles non patriciens (20 %), l'Église (17 %), la bourgeoisie (32 %), les institutions caritatives (10 %). La part de l'Église serait en réalité supérieure, si l'on tient compte des églises et monastères qui n'ont pas été estimés.

17. À l'intérieur des biens locatifs du patriciat, les simples maisons de location représentent 55 % de la valeur (contre 57,6 % pour l'ensemble des édifices milanaïsi), les boutiques ou maisons avec boutiques 34 % (contre 34,2 %), les hôtelleries et les jardins maraîchers 4 % chacun (contre respectivement 2,5 % et 3,9 %), les *sostre* (quais de débarquement sur les canaux) 2 % (contre 1,5 %) et les moulins 1 % (contre 0,3 %).

18. Le terme de ségrégation est certes à manier avec précaution dans la ville d'Ancien Régime qui se caractérise surtout par sa mixité sociale. Si on a pu lui accorder la caractéristique d'une « ségrégation verticale » de l'espace (selon les étages) par opposition à la ségrégation horizontale de la ville contemporaine, la répartition de la population apparaît en réalité plus complexe comme cela a déjà été souligné dans diverses études (sur le cas milanaïsi, voir en particulier, Stefano D'AMICO, *Le contrade e la Città*, Milan, Franco Angeli, 1994).

19. Sur la question des stratégies patrimoniales et de la mobilité des biens, voir pour le cas vénitien : Jean-François CHAUVARD, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Rome, École française de Rome, 2005 (en particulier chapitres VI et VII).

20. *Constitutiones Domini Mediolanensis decretis et Senatus consultis*, édité par Gabriele Verri, Milan, 1747, livre III, p. 172 (l'article *De Aedificis privatis*, qui permet de racheter un immeuble voisin pour agrandir un édifice privé, a été institué pour favoriser l'embellissement des villes).

21. La richesse des familles patriciennes est envisagée à partir de la liste fiscale du département d'Olona (1798) qui présente certes des limites, ne prenant en compte que les possessions immobilières. Cf. ASM, Atti di Governo, Tesoreria, cart. 25, *Elenco delle cedole del prestito forzato ordinato dalla legge 22 ventoso anno VI rilate a prestatori del dipartimento d'Olona*. Le document avait déjà été utilisé par F. Arese mais celui-ci s'était limité aux

classes les plus riches, écartant les classes plus pauvres où figurent pourtant des patriciens : cf. Franco ARESE, « Patrizi, nobili e ricchi borghesi del Dipartimento d'Olona secondo il fisco della prima repubblica Cisalpina 1797-1799 », *Archivio Storico lombardo* (désormais ASL), 1975, p. 93-121.

22. L'implication institutionnelle, dans les magistratures civiques comme royales, a été appréhendée à partir des listes réalisées par Franco ARESE, pour la période comprise entre 1536 et 1796 : « Elenchi dei magistrati patrizi di Milano dal 1535 al 1796. I decurioni », ASL, 1957, p. 149-199 ; Id., « Elenchi dei magistri patrizi di Milano dal 1535 al 1796. I vicari di provvisione », ASL, 1964-65, p. 5-27 ; Id., « Le supreme cariche del Ducato di Milano da Francesco II Sforza a Filippo V (1531-1706) », ASL, 1970, p. 57-156 ; Id., « Le supreme cariche del Ducato di Milano e della Lombardia austriaca (1706-1796) », ASL, 1953, p. 535-598. La distinction entre deux périodes (1535-1706 et 1706-1796) correspond à la phase de domination espagnole pour la première et à celle de domination autrichienne pour la seconde.

23. L'exemple d'une des branches des Lampugnani illustre fort bien cette situation. Le dossier d'admission au collège des Jurisconsultes, présenté par Francesco et Gerolamo en 1712, comporte les preuves de résidence de dix ans en dix ans et permet de suivre ses déplacements (cf. ASM, Araldica p.a., cart. 88). Don Gaspare Lampugnani habite successivement la paroisse de S. Giorgio in Palazzo (1609) puis celle de S. Vincenzo in Prato (1618). Son fils, Francesco, réside dans la paroisse de S. Pietro in Caminadella en 1656 ; son petit-fils, Gerolamo, dans celle de S. Giovanni sul Muro (1664), puis de S. Carpofo (1677), S. Eufemia, S. Maria Porta (1694). Francesco, fils de ce dernier, revient en 1708 dans S. Eufemia mais, trois ans plus tard il a quitté cette paroisse pour s'installer dans celle de S. Giorgio in Palazzo.

24. Les Recalcati, qui ont acquis le fief de Bassiano en 1678 puis le titre de marquis en 1681, sont admis au patriciat milanais en 1730. Ils rachètent l'ancien palais Litta de S. Eufemia le 5 mars 1753. Les Andreani intègrent le patriciat en 1737. En 1774, à la mort de Paolo Monti, ils deviennent locataires du palais de S. Stefano in Brolio qu'ils acquièrent neuf ans plus tard.

25. Il s'agit de l'ancienne demeure du marquis Lonati Visconti qui est achetée à la fille de celui-ci, Anna Taverna, le 21 février 1760.

26. Gianpiero FUMI, « Famiglia e patrimonio nobiliare nella Lombardia del Settecento : i Visconti di Modrone », Società italiana degli Storici dell'Economia, *Tra rendita e investimenti. Formazione e gestione dei grandi patrimoni in Italia in età moderna e contemporanea*, Atti del terzo convegno nazionale (Turin 22-23 novembre 1996), Bari, Carucci, 1998, p. 349-389.

27. Sur le parcours de la famille Litta, cf. Paola ZANOLI, « Il patrimonio della famiglia Litta sino alla fine del Settecento », *Archivio Storico lombardo*, 1971-73, p. 284-346.

28. Cf. Cinzia CREMONINI, « I Clerici di Cavenago : una famiglia lombarda tra mercatura e nobiltà, burocrazia togata ed esercito », *Ca' de Sass*, n° 131, 1995, p. 38-43. Le patrimoine urbain de la famille fut étudié de manière approfondie par Luca MOCARELLI, « Ascesa Sociale e investimenti immobiliari : la famiglia Clerici nella Milano del '600-'700 », *Quaderni storici*, n° 113, 2-2003, p. 419-436.

29. Les caractéristiques de la résidence constituent du reste un critère d'appréciation du statut nobiliaire pour le Collège des Jurisconsultes de Milan.

30. Les véritables dilapidations demeurent des cas particuliers comme celui du marquis Antonio Giorgio Clerici qui ne possède pas de descendance masculine directe et, à la fin de sa vie, cherche explicitement à transmettre le moins possible aux héritiers de la branche

collatérale qui sont appelés à lui succéder par fidéicommiss. Cf. Luca MOCARELLI, « Ascesa sociale e investimenti immobiliari... ».

31. En 1783, lors de la division des biens entre Alberico et Lodovico, fils d'Antonio, les revenus familiaux sont estimés à plus de 140 000 livres (cf. ASM, Notarile, cart. 44 697, acte du 7 mai 1783 du notaire Francesco Longhi). Les comtes de Barbiano se sont installés à Milan au milieu du XV^e siècle, après qu'Alberico II ait mis ses talents de *condottiere* au service de Filippo Maria Visconti qui lui offre le fief de Belgioioso en récompense en 1431. Voir F. CALVI (dir.), *Famiglie notabili milanesi*, Milan, 1875-1885 (rééd. Bologne, Forni, 1969) ; *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, vol. VI, 1964, p. 211-213.

RÉSUMÉS

L'historiographie présente traditionnellement le patriciat milanais comme l'élite politique, sociale et économique de la Lombardie, tendant à gommer la diversité des familles qui le composent. L'étude des propriétés urbaines du groupe social, au milieu du XVIII^e siècle, est l'occasion de mettre en évidence sa nature composite en expliquant la grande variété des profils patrimoniaux (nombre et valeur des biens, place de la résidence). Les familles patriciennes se caractérisent en effet par de grands écarts de fortune ou de pouvoir et par des origines sociales variées (monde marchand, juridique ou féodal). Ces décalages dans les niveaux de richesse, d'implication institutionnelle ou de provenance sociale apparaissent déterminants pour comprendre leurs choix d'investissements immobiliers.

Traditionally, the historiography presents the Milanese patriciate like the political, social and economic elite of Lombardy, tending to smooth out the family diversity they are made of. The study of urban properties of this social group in the middle of the eighteenth century gives rise to highlight on his composite nature, explaining the large variety of properties profiles (quantity and value of estates, place of residence). The patricians' families are indeed qualified by large differences of fortune or power and by various social origins (trade, juridical or feudal society). These discrepancies on wealth standards, institutional involvement or social origins are clearly decisive to understand the choices about housing investments.

La storiografia presenta tradizionalmente il patriziato milanese come la *élite* politica, sociale ed economica della Lombardia, mirante a cancellare la diversità delle famiglie che la compongono. Lo studio delle proprietà urbane del gruppo sociale, nella metà del Settecento, offre l'occasione di evidenziare la sua natura composita palesando la grande varietà dei profili patrimoniali (numero e valore dei beni, collocazione della residenza). Le famiglie patrizie si caratterizzano in effetti con grandi divari di fortune o di potere e da origini sociali varie (mondo mercantile, giuridico o feudale). Tali sfasature nei livelli di ricchezza, di coinvolgimento istituzionale o di provenienza sociale appaiono decisivi per capire le loro scelte negli investimenti immobiliari.

INDEX

Mots-clés : économique, élites, histoire, patrimoine, politique, pouvoir, social, urbain

Index chronologique : XVIII^e siècle

Index géographique : Italie

AUTEUR

ALBANE COGNÉ

Albane Cogné a soutenu en 2007 une thèse de doctorat d'histoire intitulée « Patriciat et propriétés urbaines à Milan (XVII^e-XVIII^e siècle) ». Elle est actuellement ATER à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines et poursuit des recherches sur l'histoire urbaine et sociale de l'Italie moderne. Elle a notamment publié : « Palais urbains et villas de campagne : les résidences du patriciat milanais au XVIII^e siècle », dans *Living in the city : elites and their residences / Vivre en ville : les élites et leurs résidences*, sous la direction de P. Janssens et J. Dunne, Turnhout, Brepols, 2008, p. 77-101.